



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Ministère public

Décès d'un jeune homme à scooter : le Ministère public communique les premiers éléments de l'enquête

L'instruction en cours, dans le cadre de laquelle ont été auditionnés deux témoins directs des faits ainsi que les deux policiers qui sont intervenus dimanche soir, apporte des précisions factuelles aux informations qui circulent au sein de la population, notamment sur la distance entre les deux véhicules.

Dans un contexte de grande tension à Lausanne et dans un but de clarification et d'apaisement, le Ministère public a décidé de communiquer les premiers éléments de l'instruction qui est dirigée par la Première procureure du Ministère public de l'Est vaudois et confiée aux spécialistes du groupe accident de la Police cantonale vaudoise, à la suite du décès ce dimanche d'un jeune homme circulant à scooter.

Ces informations se basent notamment sur les auditions de deux témoins des faits qui circulaient, en sens inverse, à bord d'une voiture à proximité du lieu de l'accident. Les deux policiers ont également été auditionnés avec le statut de personnes appelées à donner des renseignements.

Les déclarations concordent sur le fait que le conducteur du deux-roues portait un casque. Les deux témoins des faits indiquent être descendus de leur véhicule juste après l'accident et s'être approchés de la victime avant l'arrivée de la patrouille de police, qui circulait feux bleus allumés. Cet élément tend à confirmer qu'une distance significative séparait les deux véhicules et qu'aucun contact entre la voiture de police et le scooter n'a eu lieu au moment de l'accident. La thèse d'une perte de maîtrise de la victime est à ce stade privilégiée.

Il est confirmé que la victime n'était pas titulaire d'un permis de conduire correspondant à la catégorie du scooter qu'elle conduisait. Selon la plainte qui a été déposée par son propriétaire, le deux-roues aurait été volé le samedi 23 août à Ouchy.

D'autres actes d'instruction sont en cours, parmi lesquels une analyse de la dynamique de l'accident, de même que l'examen de la « boîte noire » (RAG) du véhicule de police afin de déterminer sa vitesse au moment de la course et la durée de

celle-ci. La procureure a également ordonné la sauvegarde et l'analyse des conversations radio des policiers, ainsi que l'autopsie de la victime.

Dans l'attente des conclusions de l'instruction en cours, le Ministère public espère que ces informations contribueront à apporter une clarification aux événements de dimanche et à apaiser la situation au sein de la population.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 26 août 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Vincent Derouand, responsable de la communication, Ministère public,
[communication.mp\(at\)vd.ch](mailto:communication.mp(at)vd.ch), 076 615 54 66